

CONTRÔLE SUR PIECES DE L'EHPAD DU VAL D'ELORN

Avril 2024

Tableau de synthèse des prescriptions et des recommandations définitif

Synthèse des prescriptions et des recommandations

Ecart/ Remarques	Gouvernance/ RH/ GDR	N° Prescription/ Recommandation	Contenu	Délai mise en œuvre	Eléments de preuve à fournir
Ecart_01	1 - Gouvernance	Prescription_01	Mettre en place, en vertu des dispositions de l'article L311-8 du CASF, une consultation du CVS afin que cette instance se positionne sur le projet d'établissement .	6 mois	Relevé de conclusion du CVS
Ecart_02	1 - Gouvernance	Prescription_02	Formaliser la mise en place du conseil de la vie sociale par la prise d'une décision réglementaire (article D311-4 du CASF).	3 mois	Décision instituant le CVS
Ecart_03	1 - Gouvernance	Prescription_03	Veiller à respecter les dispositions réglementaires (article D311-16 du CASF) en matière de fréquence de réunion du conseil de la vie sociale .	1 an	Relevés de conclusion du conseil de la vie sociale.
Ecart_04 et Ecart_05	1 - Gouvernance	Prescription_04	Compléter le règlement de fonctionnement avec les mesures à prendre en cas d'urgence ou de situations exceptionnelles afin d'être en conformité avec la réglementation (article R311-35 du CASF), et le soumettre aux représentants du personnel et au conseil de la vie sociale pour consultation avant validation par l'instance compétente de l'organisme gestionnaire.	6 mois	Règlement de fonctionnement
Ecart_06	1 - Gouvernance	Prescription_06	Lancer une réflexion portant sur l'augmentation nécessaire du temps de travail du médecin coordonnateur afin de l'adapter au nombre de résidents accueillis, dans le respect de la réglementation (article D312-156 du CASF).	12 mois	Avenant au contrat de travail du médecin coordonnateur
Remarque_01	1 - Gouvernance	Recommandation_01	Procéder à la mise à jour de la fiche de poste de la Directrice (nominative et signée).		
Remarque_02	1 - Gouvernance	Recommandation_02	Mettre en place un suivi du projet d'établissement en prenant en compte les recommandations de l'HAS/ANESM de décembre 2009 portant sur l'élaboration, la rédaction et l'animation du projet d'établissement ou de service.		

Remarque_03	1 - Gouvernance	Recommandation_03	Mettre en place des réunions régulières de l'équipe de direction.		
Remarque_04	1 - Gouvernance	Recommandation_04	Procéder à la mise à jour de la fiche de poste du médecin coordonnateur (nominative et signée).		
Remarque_05	1 - Gouvernance	Recommandation_05	Elaborer une fiche de poste nominative et signée pour l'IDEC afin de fixer clairement les missions de celle-ci.		
Remarque_06	2 -Ressources Humaines	Recommandation_06	Elaborer une procédure d'accueil et d'accompagnement des nouveaux personnels et des remplaçants afin de faciliter leur intégration au sein de l'établissement et leur adaptation aux résidents, dans le respect des recommandations de bonnes pratiques professionnelles de l'ANESM/HAS.		

290004779_CCAS SIZUN